

Des hôtels particuliers

pour la République



Exposition itinérante





Des hôtels particuliers pour la République

Mais remontons le temps.

En 1793, le Département de Vaucluse est créé, plus tardivement que les autres du fait de son histoire particulière. L'administration départementale est alors composée d'un Conseil général (l'assemblée délibérante) et d'un Directoire (l'exécutif) mais c'est une institution sans autonomie, soumise à l'autorité complète de l'État.

En 1800, Napoléon institue le corps des préfets dont il fait l'organe exécutif unique du département, qui contrôle et anime le Conseil général et en choisit même les membres. Dans ce contexte, il est naturel que les deux institutions soient logées sous le même toit.

Durant la Révolution française, les biens de nobles, du clergé, des communautés religieuses sont confisqués pour devenir biens nationaux, et certains des propriétés publiques. Les institutions mises en place s'installent dans des hôtels particuliers confisqués. Celui investi d'abord par le Conseil général en 1793 est situé place Forbin, plus tard nommée place de la Préfecture.

Un seul bâtiment au départ puis deux, puis un troisième sont occupés au fur et à mesure que les missions remplies par les deux administrations deviennent plus importantes et que l'autonomie du Conseil général croît : en 1871 d'abord par une loi qui hisse le Département au rang de collectivité territoriale et lui confie une compétence globale pour régler les affaires d'intérêt départemental, en 1982 ensuite avec les lois de décentralisation affranchissant le Département de la tutelle de la Préfecture.

Découvrons aujourd'hui l'histoire brève de ces lieux emblématiques du pouvoir local.



1. Hôtel du Département, D.Bottani

2. Carte postale. Éditions Maison Universelle, Nouvelles Galeries, Avignon. [vers 1930] Arch. dép. Vaucluse 7 Fi 7/784



larchives.vaucluse.fr

Un lieu pour des institutions nouvelles

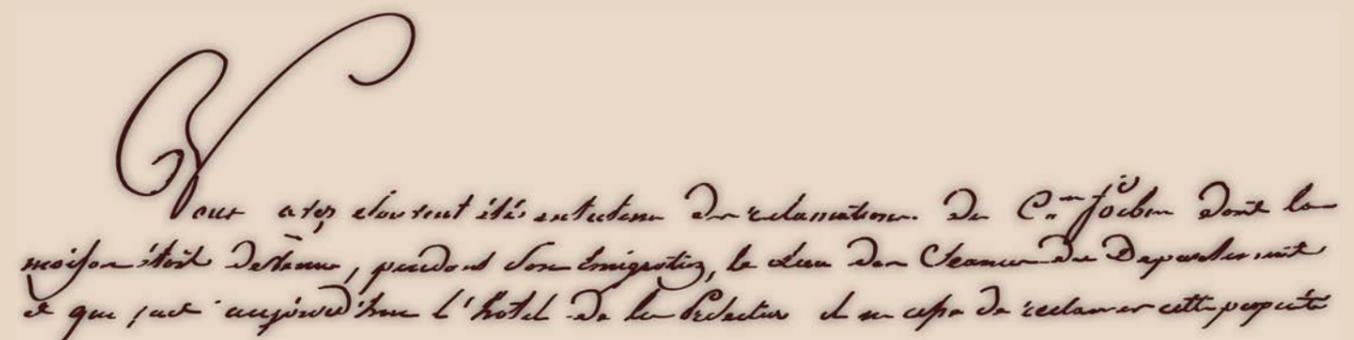
Le Département, créé en 1793, doit pouvoir siéger et installer ses services administratifs. Pour cela, il lui faut un lieu.

Le plus évident est de rester dans l'hôtel Forbin qu'il occupe depuis plusieurs années mais que le propriétaire, ancien noble, revendique. Celui-ci, du fait de son absence sur le territoire pendant la Révolution, a été considéré comme émigré et a vu ses biens confisqués puis dévolus au Domaine. Cependant, les pièces qu'il présente à l'administration lui permettent d'être amnistié et ainsi de revendiquer la jouissance de ses biens.

L'administration départementale envisage de déménager. Mais où ? Il faut un lieu assez grand pour loger tous les services. Une hypothèse serait d'acquérir l'hôtel de Raousset-Villeneuve (l'actuel musée Calvet) qui vient d'être restauré à grand frais par un négociant ; mais le coût du rachat serait trop élevé.

Le Palais des Papes alors ? La dépense s'élèverait à 1 500 000 francs car le bâtiment est « *une vaste carrière* », seule la tour de la Glacière présente des murs encore en bon état. Il y a cependant un quartier habitable occupé par les prisons civiles et militaires.

Très certainement que la meilleure des solutions est de louer l'hôtel au citoyen Forbin. Une estimation des travaux, réalisée à la demande du Département en 1800 peu après la création des préfetures, a permis d'évaluer l'installation de « *l'administration centrale du Département, pour la rendre propre à recevoir le Préfet, le Conseil de préfecture et le Conseil général d'administration.* »



Vous avez été tout à fait satisfait de l'acquisition de l'hôtel Forbin dont la maison était de l'ancien, pendant son émigration, le lieu de l'ancien de l'ancien et qui fut aujourd'hui l'hôtel de la Préfecture et un acte de l'ancien de l'ancien.

Copies de lettres du Préfet au ministre de l'Intérieur,
7 brumaire an 12 (30 octobre 1803) et 7 germinal an 12 (28 mars 1804).
Arch. dép. Vaucluse 4 N 147

Vers l'acquisition de l'hôtel de Forbin

La répartition des bâtiments

L'installation de l'administration ne saurait être temporaire. Aussi, lors de sa session de 1818, le Conseil général délibère « *qu'il était dans l'intérêt du Département et dans les convenances d'acheter un hôtel particulier pour la Préfecture. Il a chargé le Préfet de faire les démarches et d'entamer les négociations nécessaires.* »

L'acquisition de l'hôtel de Forbin, dans lequel l'administration loge depuis 25 ans, est un des bâtiments en vue. En 1819, dans un mémoire adressé au ministre de l'Intérieur, les héritiers disent s'être accordés sur la vente. Avant que celle-ci ne se concrétise, la comparaison entre l'hôtel de Forbin et les hôtels de Caumont et de Gadagne (donnant sur les actuelles rue Violette et rue Raspail) met en évidence les avantages du premier.

En mai 1822, l'hôtel de Forbin est encore la propriété de la famille, mais l'administration départementale estime les ouvrages à faire pour la restauration des trois maisons attenantes afin d'y placer une partie des bureaux ainsi que les archives générales du Département. Créées en 1796, les archives départementales ont pour but de conserver « *tous les titres et papiers dépendant des dépôts appartenant à la République* » ; elles doivent être installées « *autant qu'il sera possible, dans les édifices destinés aux séances des administrations centrales de département* ».



1. Plan géométral permettant de visualiser la répartition des bâtiments autour de la place du Roure (place Forbin), octobre 1821. Arch. dép. Vaucluse 4 N 23_GF2

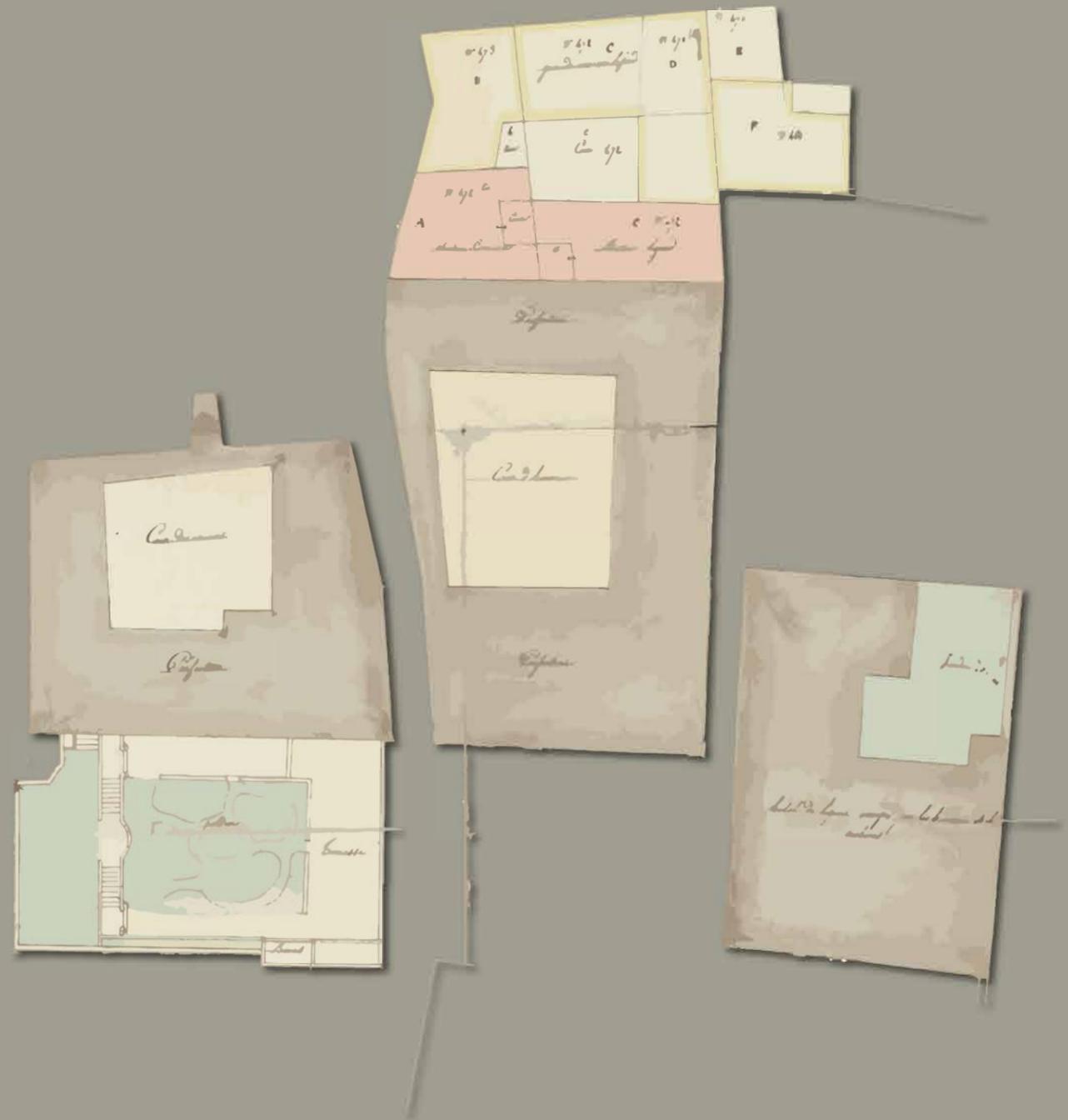
2. Extrait du mémoire adressé au ministre de l'Intérieur par les héritiers Forbin, 20 octobre 1819. Arch. dép. Vaucluse 4 N 20

L'acquisition des hôtels

de Forbin et de l'Espine

L'acquisition de l'hôtel de Forbin intervient en octobre 1822 et s'accompagne de celle de l'hôtel de l'Espine « *confrontant au levant et au nord, l'hôtel de Baroncelli-Javon, au midi la rue Dorée, au couchant la place de la Préfecture et l'hôtel de Forbin des Issarts, petite rue tendant de la place de la Préfecture à celle de l'Horloge [rue du Collège du Roure] ».*

Elle est autorisée par ordonnance royale. Cette double acquisition doit permettre à la Préfecture d'être installée de manière plus convenable : l'hôtel de Forbin seul la tenant trop à l'étroit. Ce dernier appartient à la famille depuis 1712. Anciennement collège du Roure, il a été reconstruit par l'architecte Jean-Baptiste Franque. Il est prévu d'y aménager les appartements du Préfet. Dans l'hôtel de l'Espine, il est convenu de placer « *les bureaux, le secrétariat, le Cabinet de Monsieur le Préfet, les salles pour le Conseil du Département, et celui de Préfecture, et les archives.* ». Le rez-de-chaussée de cet hôtel est assez vaste mais il est humide et obscur. Son exhaussement et la percée d'ouvertures sont nécessaires. Un arceau au-dessus de la rue du Collège du Roure est également indispensable pour relier les deux hôtels.



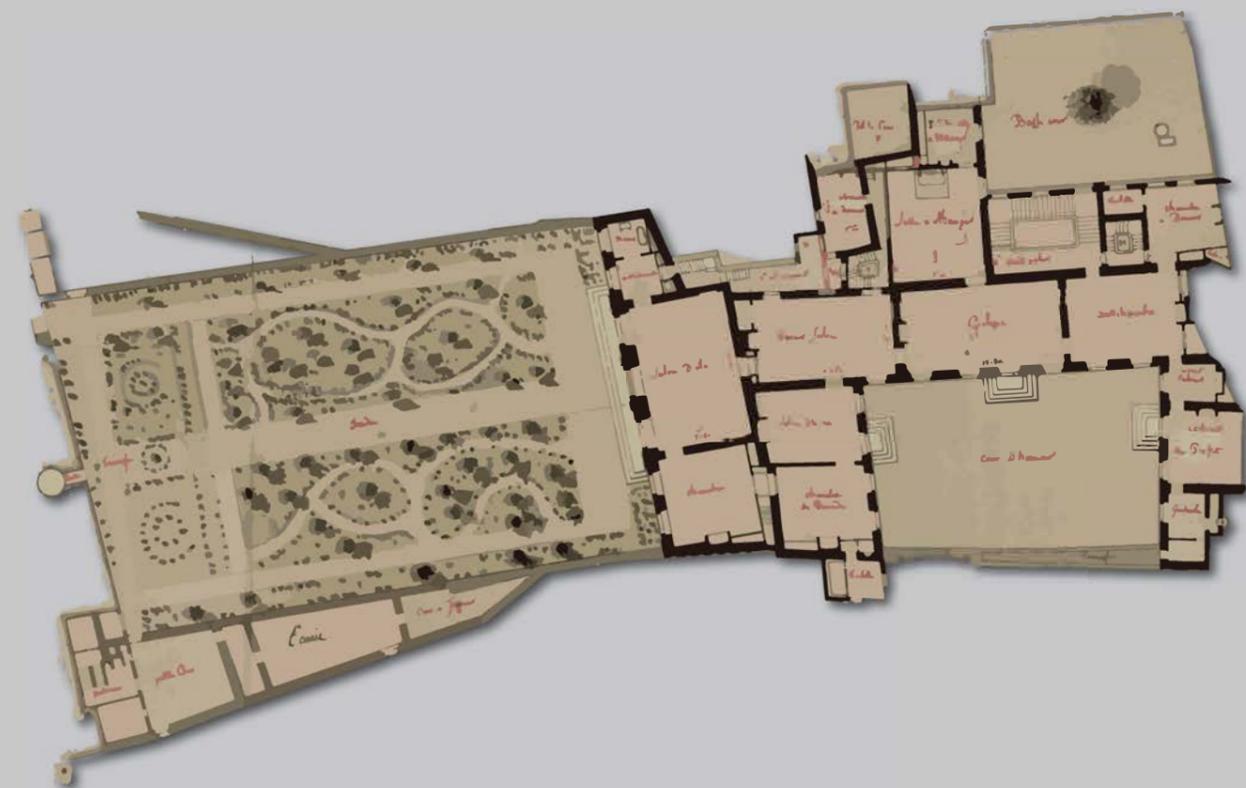
Projet d'agrandissement vers le nord et d'ouverture sur la rue Saint-Agricol, 5 décembre 1843. Arch. dép. Vaucluse 4 N 28_GF2

Des projets abandonnés

L'installation et la translation de la Préfecture

Avant d'acter l'acquisition de ces deux hôtels, deux autres sont étudiées en 1819-1820 : celle de l'hôtel de Crochans (actuelle Maison Jean Vilar) et celle des hôtels de Caumont et de Gadagne. Certainement que ces bâtiments offrent davantage d'espace et de meilleurs accès à l'administration préfectorale et départementale. Mais, les hôtels de Caumont et de Gadagne sont trop éloignés du cœur de la ville et soumis au risque d'inondations. L'hôtel de Crochans, à cette date propriété de M. Paraire, est trop cher.

Il redevient l'objet de toutes les attentions à partir de 1830 pour un éventuel échange avec l'hôtel de Forbin, qui demeure décidément trop petit et inconvenant aux hôtes de marque (en 1830, le Dauphin y loge pourtant lors de son passage dans la ville ; en 1860 ce sont l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie qui y sont reçus). Le préfet profite de la vacance du siège de l'archevêque deux ans durant pour proposer au Ministre de l'Instruction et des Cultes un échange (l'hôtel de Crochans étant alors affecté à l'archevêché). Après douze années de négociations, l'idée est finalement abandonnée.



1. Projet d'installation de la Préfecture dans les hôtels de Caumont et de Gadagne, octobre 1821. Arch. dép. Vaucluse 4 N 19_GF1

2. Projet de translation de la Préfecture dans le Palais de l'archevêché, 20 juillet 1838. Arch. dép. Vaucluse 4 N 27_GF4

Des travaux réguliers d'appropriation

Vers l'agrandissement de l'hôtel de la Préfecture

L'installation de nouvelles administrations dans des hôtels particuliers, à la fin du XVIIIe et au début XIXe siècle, oblige à des aménagements pour mettre ceux-ci en adéquation avec leurs nouveaux usages. La montée en puissance des services, l'augmentation de la masse des archives à conserver nécessitent de continuellement modifier les espaces. En 1809, « *le salon à recevoir de l'hôtel de la Préfecture est d'un décor gothique, mesquin et ne convient nullement à une première autorité qui est obligée de recevoir les Princes et les grands de l'Empire...* ».

En 1830, c'est la cession d'une partie de l'hôtel de l'Espine, imbriquée dans l'hôtel Baroncelli-Javon, qui modifie la distribution.

En 1843, l'architecte du Département Renaux expose un projet d'agrandissement vers le nord et surtout d'ouverture sur la rue Saint-Agricol pour répondre à « *l'impérieuse nécessité de donner des abords plus convenables à l'hôtel de la Préfecture.* » Mais de fortes oppositions s'élèvent contre ce projet qui mettrait à mal un quartier commerçant. En 1849 encore, un devis estimatif de travaux de restauration est dressé car « *depuis que le Département a fait l'acquisition de l'hôtel l'Espine ... aucune réparation n'a été faite ... Les beaux appartements furent précipitamment coupés par de méchantes cloisons pour y former les bureaux, établir les couloirs qui sont étroits et tortueux...* »

Il est à croire que le choix initial des hôtels de Forbin et de l'Espine n'a pas été judicieux tant les aménagements se succèdent. Encore en 2008, la Préfecture élit administrativement domicile dans l'ancienne caserne Chabran, faisant de l'hôtel de Forbin le lieu de résidence du préfet.



1. Projet d'agrandissement de la Préfecture, 1er août 1844.
Arch. dép. Vaucluse 4 N 28_GF3

2. En-têtes d'entreprises intervenues pour la restauration de l'hôtel de l'Espine, 1849-1852. Arch. dép. Vaucluse 4 N 21

3. Projet d'agrandissement de l'hôtel des bureaux de la Préfecture, 1849-1852. Arch. dép. Vaucluse 4 N 21_GF1

De l'impact des travaux d'alignement

Des transformations sont aussi provoquées par des travaux de voirie. En 1854, un arrêté préfectoral homologue le plan général d'alignement soumis par la Ville qui engendre des bouleversements dans les rues, la destruction de bâtiments voire de quartiers.

En 1846 déjà, il est question du tracé de la rue Bouquerie qui oblige le Département à reculer et reprendre les façades sur la rue, également à reconstruire l'arceau reliant les deux corps de bâtiments de la Préfecture.

En 1863, c'est le percement de la rue Bonaparte, devenue rue de la République en 1870 puis à partir de 1874 après avoir été dénommée pendant quelques années rue Pétrarque. Cette artère bouleverse Avignon en reliant directement la gare à l'hôtel de Ville.

En lien avec ces travaux, il est prévu de percer la rue Viala pour désenclaver la place de la Préfecture. Le Département doit céder le terrain sur lequel une partie de l'hôtel de l'Espine est édifiée afin qu'elle soit détruite et doit envisager la reconstruction des bureaux. Le Département négocie avec la Ville durant plusieurs années la cession du terrain et repense la distribution des espaces nécessaires à son fonctionnement. En 1872, l'architecte départemental propose huit projets au Préfet dont le réaménagement de l'hôtel de la Préfecture ; le transfèrement dans les bâtiments de l'archevêché ; l'achat d'un hôtel voisin ; la construction d'un nouveau bâtiment sur un terrain vacant. La rue Viala est finalement percée en 1880.

Monsieur le Préfet,
Conformément à vos instructions j'ai étudié les divers
projets qui se rattachent à la reconstruction des bureaux
de la Préfecture,
par suite de l'ouverture
du plan d'alignement de la ville d'Avignon.

1. Plan indiquant les terrains à céder, 20 octobre 1875. Arch. dép. Vaucluse 4 N 31_GF1

2. Plan indiquant la disposition des bureaux de la Préfecture après le percement de la rue Viala, 1875-1880. Arch. dép. Vaucluse 4 N 31_GF2



L'hôtel Foulc

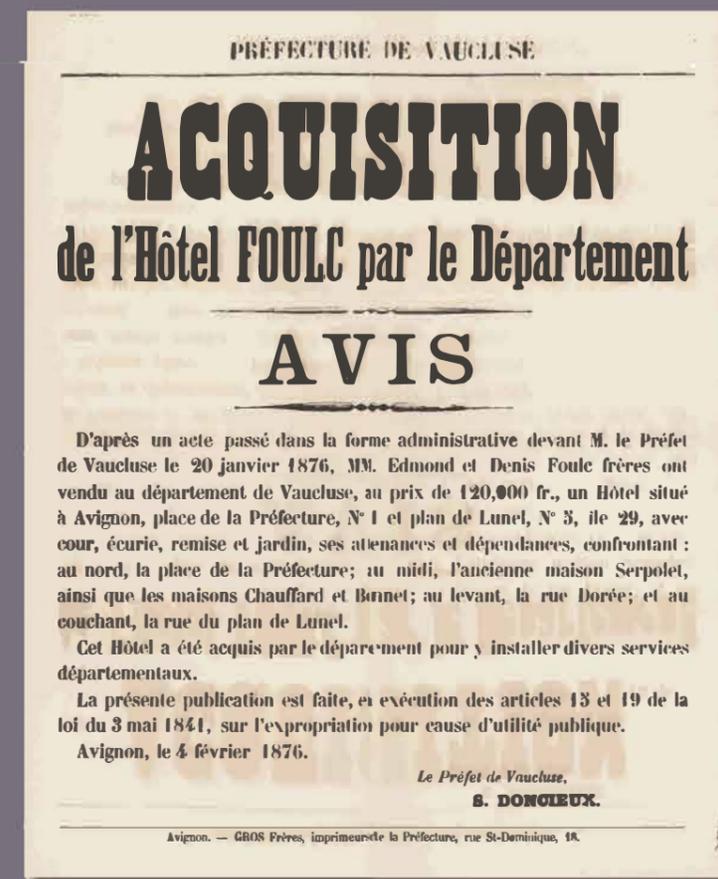
L'acquisition de l'hôtel

Parmi les hôtels voisins susceptibles d'être achetés, il y a celui de M de Baroncelli-Javon. Des négociations sont menées qui n'aboutissent pas.

Face à l'hôtel de Forbin, s'élève l'hôtel Foulc. Les propriétaires, deux frères négociants et amateurs d'art, d'abord peu disposés à vendre leur bien, écrivent au Préfet le 7 août 1875 l'informant que finalement ils y consentent pour la somme de 120 000 francs. Le Département prend une délibération en ce sens en octobre de la même année. Et le 12 janvier 1876, un décret présidentiel déclare cette acquisition d'utilité publique

Bien sûr, des travaux sont nécessaires pour recevoir les bureaux. Une étude prévoit d'y installer ceux de la Préfecture, de l'Inspection académique, de l'inspecteur du service des enfants assistés, le greffe du Conseil de Préfecture, la salle du Conseil de Préfecture, celle des examens et des adjudications, le logement du Secrétaire général. La salle des délibérations du Conseil général est projetée dans le jardin. Quant aux archives, une note évoque leur installation dans le Palais des Papes, ce qui est réalisé en 1883 après des années d'errance et divers projets les réunissant à l'ensemble des services départementaux.

Les dépenses pour l'acquisition et les travaux d'appropriation sont évaluées à 220 000 francs. Cette somme, élevée, est justifiée par le fait que les services seront réunis en vue d'améliorer leur fonctionnement.



1. Avis pour l'acquisition de l'hôtel Foulc, 4 février 1876. Arch. dép. Vaucluse 4N 33.

2. Décret présidentiel, 12 janvier 1876. Arch. dép. Vaucluse 4N 33.



Une salle pour les délibérations du Conseil général

L'hôtel Foulc permet enfin d'installer plus convenablement l'ensemble des services départementaux et de reconstruire une salle pour les délibérations du Conseil général.

L'ancienne présente l'inconvénient d'être insuffisante et mal disposée.

« Une grande partie des conseillers peuvent bien prendre la place à leur fauteuil mais à la condition d'y rester emprisonnés jusqu'à la fin de la séance ... La place réservée au public est beaucoup trop restreinte ... La création d'une salle des délibérations du Conseil général spacieuse, aérée, indépendante de la tribune réservée au public avec des salles des commissions bien aménagées ... répond à une nécessité...»

Celle-ci, prévue de forme rectangulaire, prend finalement la forme d'un hémicycle. Ce choix garantit une plus grande égalité entre les conseillers des partis politiques représentés ; il garantit également une meilleure visibilité de tous, par tous.

La salle des délibérations « sera établie à l'extrémité du jardin sur l'emplacement des écuries et des remises ... Le mortier sera fait avec de la chaux de Caumont....

Les pierres de taille proviendront des carrières de Saint-Rémy, de Fontvieille et de Villeneuve ... La charpente sera en sapin suisse ... Toutes les corniches intérieures seront exécutées sur les profils de l'architecte en plâtre fort ... Toutes les salles seront parquetées à bâton rompu en bois de chêne ... Tous les travaux seront exécutés selon les meilleures règles de l'art en n'employant que des matériaux de premier choix dans les espèces indiquées au devis. »

Aujourd'hui encore, le Conseil départemental délibère dans l'hémicycle et son siège demeure à l'hôtel Foulc. Mais l'étroitesse des lieux et la volonté d'être au plus près des Vauclusiens sur l'ensemble du territoire rend indispensable la dispersion des services dans l'ensemble du département.



1. Affiche d'adjudication des travaux à l'hôtel Foulc, 1876.
Arch. dép. Vaucluse 4N34

2. Projet d'agrandissement et restauration de l'hôtel de la Préfecture, 1881.
Arch. dép. Vaucluse 4N35_GF6